

2^{ème} Forum National des Associations & Fondations

Vendredi 30 Novembre 2007

Palais des Congrès de Paris



Connaître et bien utiliser les spécificités du plan de comptes des associations et fondations



Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables

Agnès BRICARD

Présidente du Comité Secteur Public et Association
du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables
153 rue de Courcelles - 75017 Paris
Tél : 01 44 15 60 00 - Fax : 01 44 15 90 05
abcec@wanadoo.fr - www.experts-comptables.com

CNVA

Maryse DEMOUCHEY

Présidente du Groupe Gestion et Information Comptable
47 Rue Erlanger - 75016 PARIS
Tél: 01 53 42 03 10
maryse.Demouchy@wanadoo.fr

Groupe
ACTI CONSEIL Groupe Acticonseil

Hervé ELLUL

Expert - Comptable
19 Rue Jules Romains - 69120 VAULX EN VELIN
Tél: 04 37 45 19 00 h.ellul@acticonseil.com



La Ligue Contre Le Cancer

Eric BERTOCCO

Délégué à l'Administration et aux Finances
14 Rue Corvisart - 75013 PARIS
Tél: 01 53 55 24 20
bertocoe@ligue-cancer.net - www.ligue-cancer.asso.fr

Connaître et bien utiliser les spécificités du plan de comptes des associations et fondations

- 1 - L'importance du vocabulaire dans le monde associatif;
Des libellés de comptes qui retracent ces particularités
- 2 - Associations et Spécificités comptables
- 3 - Présentation de la Ligue Contre le Cancer

Connaître et bien utiliser les spécificités du plan de comptes des associations et fondations

- 1 - L'importance du vocabulaire dans le monde associatif; Des libellés de comptes qui retracent ces particularités

Fonds associatifs et réserves

~~*Capitaux propres et réserves*~~

- Les Fonds appartiennent
- non pas à des personnes morales ou privées
- mais à la mission même de l'association

Fonds associatifs

Sans

102

droit de reprise

Avec

103

- Valeur du patrimoine intégré
 - Fonds statutaires
 - Apports sans droit de reprise
 - Legs et donation avec contrepartie d'actifs immobilisés
 - Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables
- ... avec
 - ... assortis d'une obligation ou d'une condition
 - ...

Réserves

□ Autres réserves

■ Dont réserves pour **projet associatif**

→ Compte stratégique (réserves pour déploiements futurs de la mission)

→ Compte à la disposition de l'organe décisionnaire

Résultat de l'exercice

- Excédent
- Insuffisance

- Bénéfice/Profit
- Perte

- Résultat sous contrôle des tiers financeurs

Immobilisations grevées de droit / Droits des propriétaires

- Enregistrent les biens immobiliers mis à disposition gratuite : prêts à usage ou commodats
- Évaluation à la valeur d'usage
- Réciprocité des comptes
- Le flux gratuit de charges et produits associés → comptabilisation en contributions volontaires dans le compte de résultat

Les contributions volontaires

- Dans le compte de résultat
- Facultatives pour des raisons pratiques
- Beaucoup trop peu utilisées
- Impact financier à prendre en considération

Contributions volontaires (compte de résultat)

Emplois

- Secours en nature
- Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)
- Prestations
- Personnel bénévole

Ressources

- Dons en nature
- Prestations en nature
- Bénévolat

Connaître et bien utiliser les spécificités du plan de comptes des associations et fondations

- 2 - Associations et Spécificités comptables

Les subventions de fonctionnement

Les subventions d'investissement

Les subventions de fonctionnement

- **Exercice de rattachement**
- **Subvention globale de fonctionnement
(ou d'équilibre)**
- **Subvention affectée à un projet**

Rattachement subvention non dédiée

➤ Date d'enregistrement

- **Date de notification (et non de l'encaissement)**
- **Si perçue d'avance, comptabilisation en PPA**
- **Si notification en N+1 finançant des dépenses N**
 - ✓ pas de comptabilisation en N
 - ✓ traitement hors bilan : information en annexe

Notification et encaissement

Compte		D	C
<i>Notification de la Subvention</i>			
441	Subvention à recevoir	1 000	
74 (1)	Subvention d'exploitation		1 000
<i>Encaissement de la subvention</i>			
512	Banque	1 000	
441	Subvention à recevoir		1 000

(1) En présence d'une subvention d'équilibre, le compte à utiliser est de nature exceptionnelle (compte 7715) pour souligner son caractère, a priori, non récurrent

Versement d'avance sur subvention

Compte		D	C
<i>Versement d'avance sur subvention (non encore notifié)</i>			
512	Banque	500	
487	Produit perçu d'avance		500
<i>Notification subvention</i>			
487	Produit perçu d'avance	500	
74	Subvention d'exploitation		500

Présence d'une condition

➤ **En présence d'une condition suspensive**

(comme obtention d'un co-financement public)

- Enregistrement en produit à la levée de la condition (si encaissement de la subvention antérieure à la levée, neutralisation du produit par PCA)

➤ **En présence d'une condition résolutoire**

(comme délai d'utilisation)

- Enregistrement en produit lors de la notification mais :

✓ **Comptabilisation d'une provision pour risque dès lors qu'il est probable que l'Association ne pourra pas respecter l'obligation conventionnelle**

✓ **Comptabilisation d'une dette (subvention à reverser) dès lors**

qu'il est certain que l'obligation ne sera pas respectée

Rattachement subvention affectée

- **Subvention dédiée à une action/projet et partiellement utilisée en fin d'Exercice** (report de l'utilisation sur N+1 est autorisé dans la convention)
 - Enregistrement de la totalité de la subvention lors de la notification
 - A la clôture : application du mécanisme des fonds dédiés
 - ✓ **diminution par constatation d'une charge correspondant au montant non utilisé**

- **Si non utilisation de la totalité en fin d'action**
 - Reversement : comptabilisation en dette

Mécanisme des fonds dédiés

Compte		D	C
<i>Dotation de la quote-part de subvention affectée non employée à la fin de l'exercice (exercice N)</i>			
6894	Engagement à réaliser sur subventions attribuées	400	
194	Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		400
<i>Reprise en N+1 de la quote-part non employée à la fin de l'exercice précédent à hauteur des dépenses réalisées</i>			
194	Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	300	
7894	Report des subventions non utilisées des exercices antérieurs		300

Reversement de quote-part non utilisée

Compte		D	C
<i>Si non emploi définitif au projet financé (N+1)</i>			
194 (1)	Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	100	
441	Subvention à reverser		100

(1) Le compte « fonds dédiés » est également utilisé en cas d'utilisation partielle (à un instant « t ») d'un don, legs ou d'une donation

Rattachement subvention pluriannuelle

- **Subvention d'exploitation pluriannuelle versée en une seule fois pour utilisation sur plusieurs exercices**
 - Notification : enregistrement de la totalité de la subvention
 - A la clôture:diminution de la subvention enregistrée pour la part destinée à financer les dépenses des exercices suivants
 - ✓ défini dans la convention
 - ✓ ou, à défaut, répartition de la subvention prorata temporis

Comptabilisation subvention pluriannuelle

Compte		D	C
<i>Notification et encaissement subvention pluriannuelle</i>			
512	Banque	1 000	
74	Subvention d'exploitation		1 000
<i>Quote-part de subvention pluriannuelle non utilisée (31/12/N)</i>			
74	Subvention d'exploitation	400	
487	Produits constatés d'avance		400

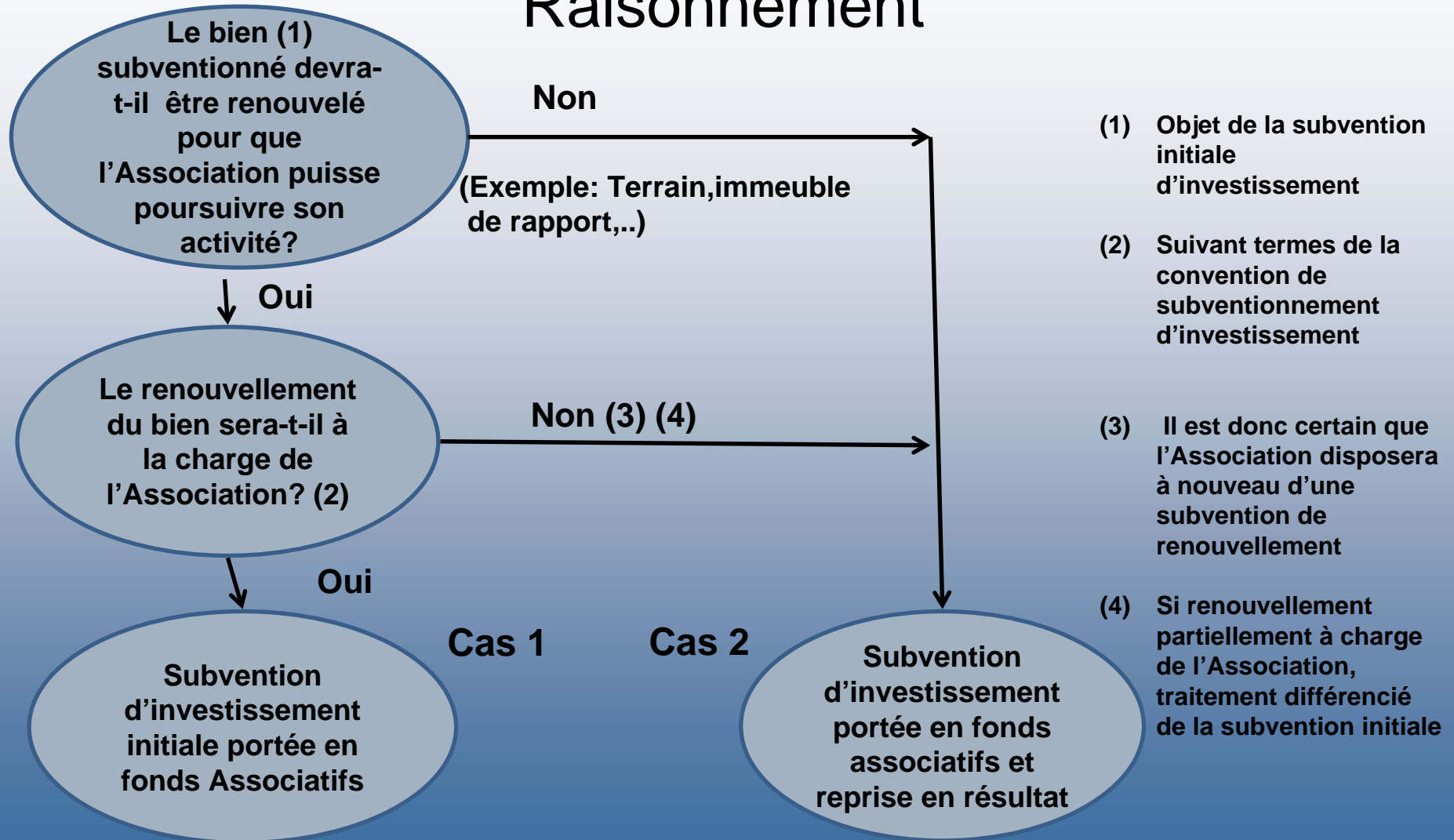
Subvention d'investissement



Mode de comptabilisation radicalement différent selon que le renouvellement (futur) du bien financé par subvention sera à charge de l'Association (ou donnera lieu à la perception d'une nouvelle subvention)

Mode de comptabilisation différent de celui retenu dans les sociétés percevant des subventions d'investissement

Raisonnement



Cas 1 (Renouvellement à charge association)

Compte		D	C
<i>Notification de la subvention</i>			
441	Subvention à recevoir	1 000	
1026 ou 1036 (1)	Subvention d'investissement (fonds associatifs) avec ou sans droit de reprise		1 000
<i>Encaissement de la subvention</i>			
512	Banque	1 000	
441	Subvention à recevoir		1 000

(1) Selon l'éventuelle « faculté de droit de reprise » prévue dans la convention

Justification financière

- Cette comptabilisation afférente à un bien dont **le coût de renouvellement incombera à l'association** conduit à constater une charge, par le biais des dotations aux amortissements, non compensés par un produit.
- Pour maintenir son résultat constant, l'association devra trouver une recette supplémentaire correspondante.
- Ceci lui permettra de dégager progressivement l'autofinancement nécessaire, à terme, au financement du renouvellement du bien.

Droit de reprise

- **Le droit de reprise s'exerce dans la période pendant laquelle le financeur à la possibilité de "reprendre" son financement (comme, par exemple, le changement d'activité de l'association et donc de la destination du bien).**
- **Les conditions de la reprise sont**
 - soit de droit commun
 - soit conventionnelles
- **Une fois le délai échu, la subvention d'investissement correspondante est virée du compte 1036 au compte 1026.**

Cas 2 (Pas renouvellement à charge association) 1/2

Compte		D	C
<i>Notification de la subvention d'investissement initiale</i>			
441	Subvention à recevoir	1 000	
131	Subvention d'investissement		1 000
<i>Encaissement de la Subvention</i>			
512	Banque	1 000	
441	Subvention à recevoir		1 000

Cas 2 (Pas renouvellement à charge association) 2/2

Compte		D	C
<i>Amortissement de l'investissement initial (1 500 sur 10 ans)</i>			
6811	Dotations amortissements immobilisation	150	
281	Amortissement immobilisation		150
<i>Amortissement de l'investissement initial (1 000 sur 10 ans)</i>			
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	100	
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat (1)		100

(1) Prorata tempore ou au rythme des amortissements comptabilisés

Disparition de la subvention à terme

Compte		D	C
<i>Lors du remplacement du bien initial ou de sa cession (ou sa mise au rebut)</i>			
131	Subvention d'investissement	1 000	
139	Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat		1 000



Connaître et bien utiliser les spécificités du plan de comptes des associations et fondations

- 3 - Présentation de la Ligue Contre le Cancer



La Ligue Le cancer en France

- 278 000 nouveaux cas de cancer par an
- 150 000 décès par an (400 / jrs)
- 1^{ère} cause de mortalité en France
- Le cancer touche 1 homme sur 2 et 1 femme sur 3 dans le courant de leur vie

Équipe labellisée par la Ligue contre le cancer (Châtenay-Malabry).

Grâce à vos dons, demain ils iront encore plus loin.

Aujourd'hui, on guérit 1 cancer sur 2. Demain nous irons encore plus loin.

La Ligue contre le cancer sélectionne et finance plus de 85 équipes de recherche, partout en France. Par leurs découvertes, ces équipes labellisées participent aux progrès effectués quotidiennement dans le traitement et la prévention du cancer.

1^{er} FINANCEUR ASSOCIATIF ET INDÉPENDANT DE LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER.

www.ligue-cancer.net Tél. : 0 810 111 101

Recherche - Aide aux malades - Information - Prévention - Dépistage

1 (parmi 100 autres) équipe labellisée par La Ligue et financée grâce à la générosité du public.



La Ligue Origine

- **1918 – création de La Ligue par Justin Godard (sous-secrétaire d'État du Service de Santé),**
- **1920 – Reconnaissance d'Utilité Publique,**
- **1957 – Création des Comités départementaux.**

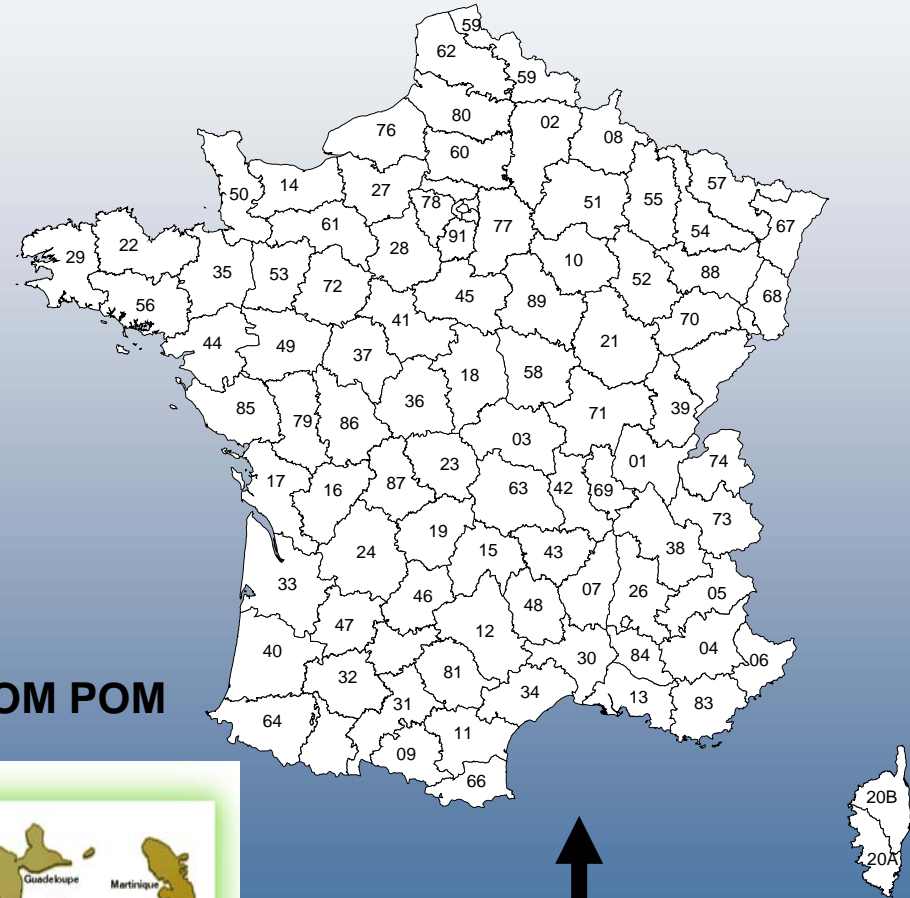




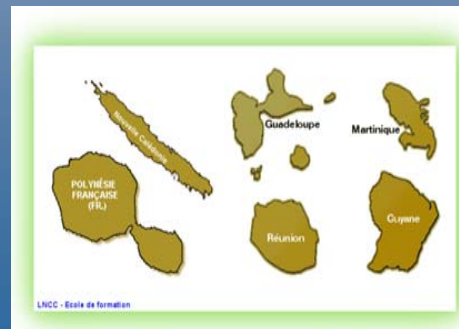
La Ligue Organisation

**La Ligue est une Organisation
Non Gouvernementale (ONG)
composée de :**

- **103 comités
départementaux
associations 1901**
- **1 siège association
1901**
- **Le Siège et les 103
comités
composent
la Fédération**



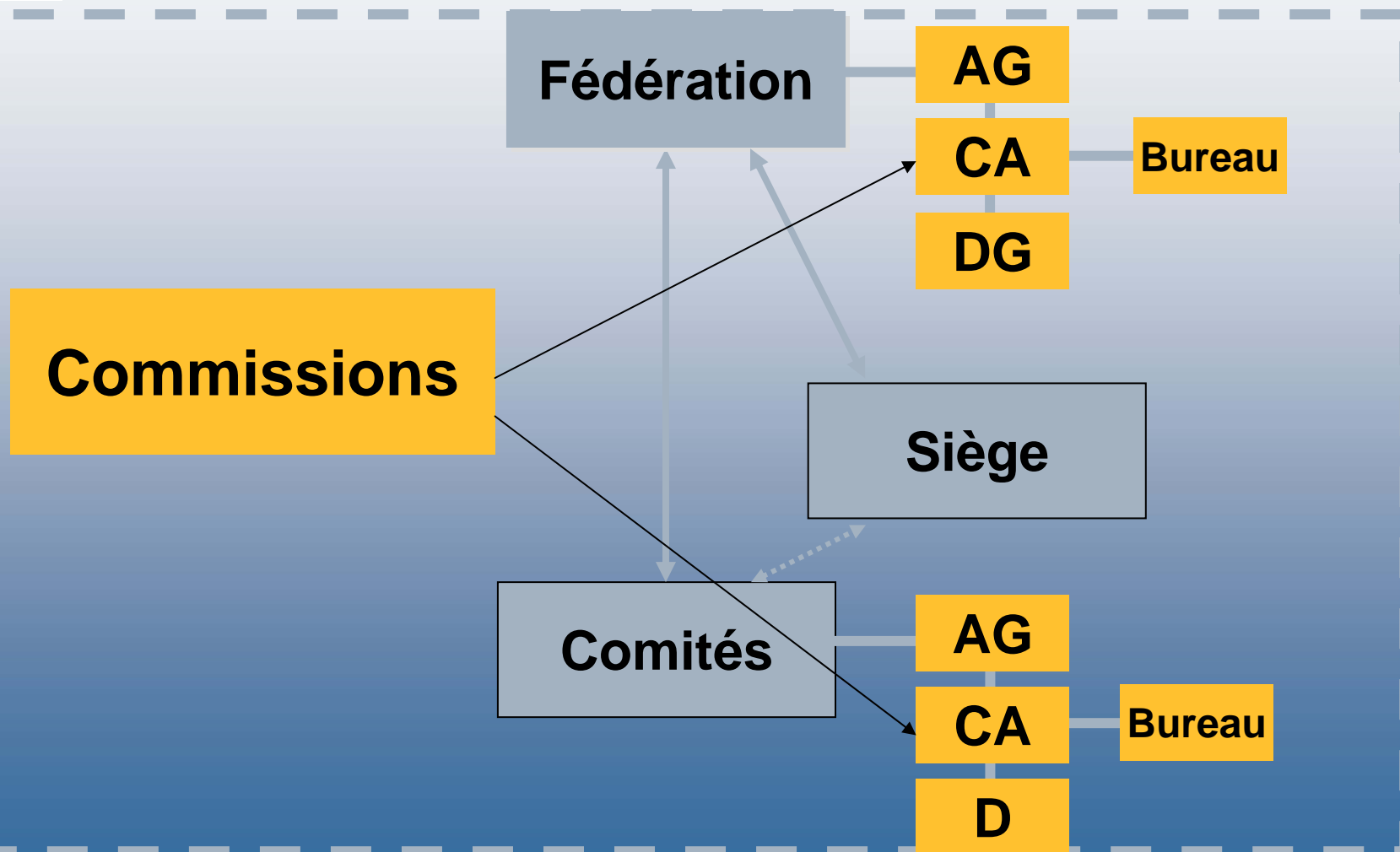
DOM TOM POM



**Périmètre
d'action**



La Ligue Organisation





La Ligue Organisation

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FEDERATION

Autre instances

Commissions statutaires

Comité d'Audit

Comité Financier

Conseil de gest° de la tréso. du Siège

Commission Action pour les malades

Conseil scientifique (Recherche)

Commission Info. Prévention Dépistage

Commission Communication



La Ligue

Ses missions statutaires

L'ensemble des différents aspects liés à la maladie cancéreuse sont ainsi considérés au sein d'un puissant maillage territorial.





La Ligue

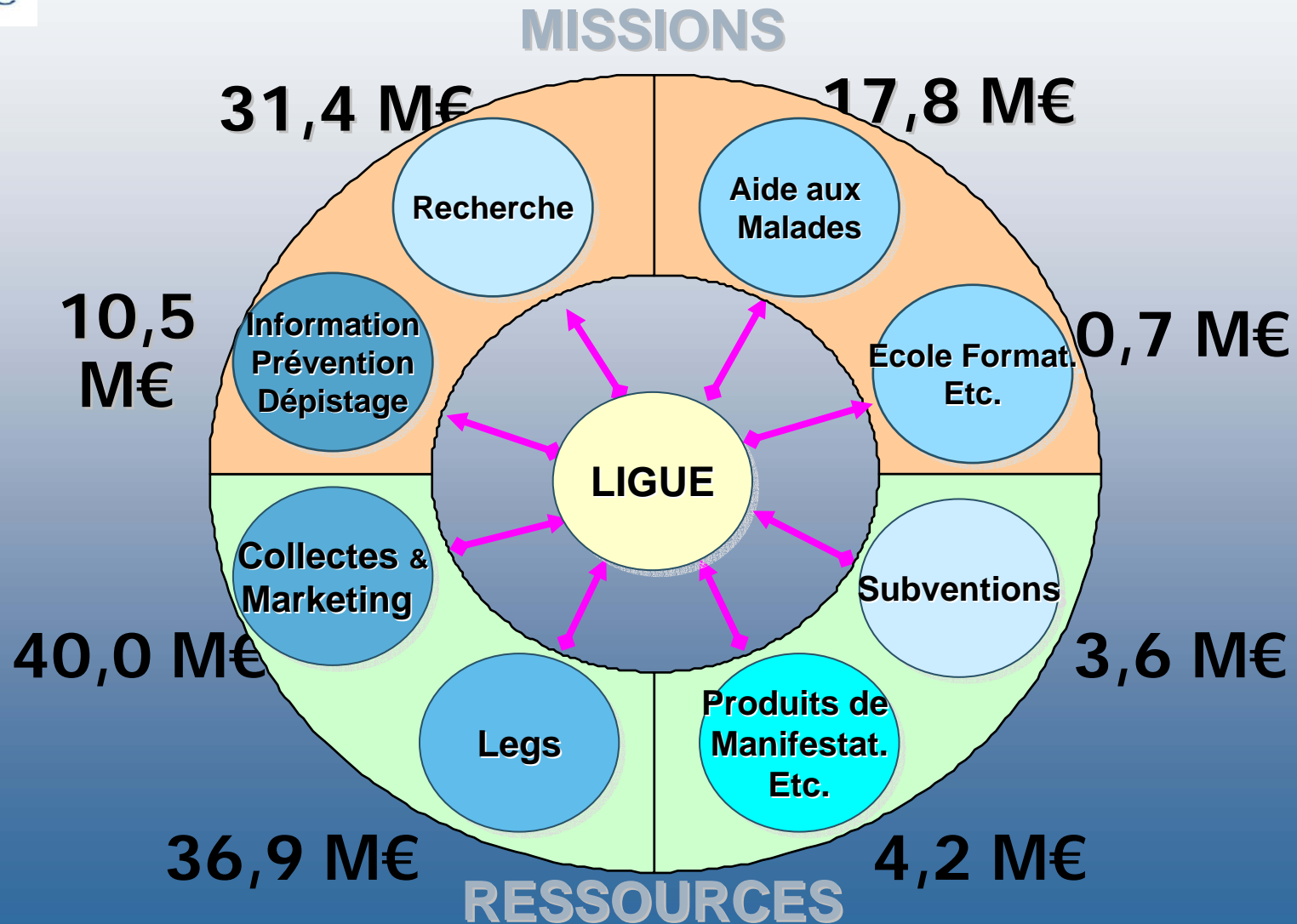
Les hommes

- Plus de 400 salariés représentant près de 300 équivalents temps plein
- Plus de 11 000 bénévoles représentant plus de 200 équivalents temps plein
- 725 685 adhérents en 2006.



La Ligue

Ressources et missions





La Ligue

Organisation comptable

- ✓ 1 plan de comptabilité générale et analytique identique pour l'ensemble de la Fédération
- ✓ 1 logiciel identique pour toutes les structures
- ✓ 1 commissaire aux comptes dans chaque entité

✓ 2 personnes chargées de la combinaison des comptes au Siège

1 Chef comptable

✓ 5 personnes traitent la comptabilité du Siège



Les Legs - comptabilisation

Enregistrement en hors bilan :

1 - Acceptation par le C.A.

80475 Legs acceptés par le CA
809 engagements reçus

2 - Non opposition préfectoral - après le délais de 4 mois.

80476 Legs non opposition par l'organisme de
tutelle

80475 Legs acceptés par le CA

L'information sur le hors bilan est à présenter dans l'annexe



Les Legs - comptabilisation

3 - Au fur et à mesure des encaissements liés à des recettes correspondantes aux biens légués

Débit 512 Banques

Crédit 475 legs et donations en cours de réalisation



Ressources affectées provenant de la générosité du public

Règlement CRC 99-01

« Dans le cadre de leurs appels à la générosité du public, les dirigeants des associations ou fondations sollicitent dans certaines circonstances leurs donateurs, pour la réalisation de projets définis par les instances statutairement compétentes.

Les sommes ainsi reçues sont considérées comme des produits perçus et affectés aux projets définis préalablement. »



Les legs affectés

4 - A la réalisation effective et définitive (net de charges et produits ayant grevé le bien) Ex : Le compte de liquidités est clos

Débit 475 Legs et donations en cours de réalisation

Crédit 758X Legs et donations affectés

Débit 809 total des engagements reçus

Crédit 80476 Legs : non opposition de la tutelle

En cas de gestion temporaire d'un bien légué ou donné, les produits d'exploitations perçus sont inscrits en résultat ainsi que les charges de fonctionnement correspondantes. Les charges exposées au de-là de la valeur de la succession ou de la donation sont inscrites en résultat.



Les dons manuels affectés

Débit	5XX Banque	d	
Crédit	7581 dons manuels affectés		d

Réception du don X



Les dons manuels, legs et donations affectés

En fin d'année, l'association ou la fondation vérifie si elle a réalisé tous les engagements pris auprès de ses donateurs, c'est à dire si tous les dons affectés ont été utilisés conformément à leur volonté, engagement par engagement.

Oui : aucune écriture

Non : écriture (slide suivante)



Les dons manuels, legs et donations affectés

**689 Engagement à réaliser sur dons manuels (ou
donations, legs) affectés** **d – c**

**195 Fonds dédiés sur dons manuels (ou donations, legs)
affectés** **d - c**

d = dons manuels (ou donations, legs) affectés au projet X

c = charges affectées au projet X dans l'exercice



Les dons manuels, legs et donations affectés

Bilan

Actif

Banque

Passif

Fonds dédiés d-c

Résultat n

Charges

c

Dons d

Engagement à

réaliser

d-c



Les dons manuels, legs et donations affectés

L'année suivant l'association ou la fondation continuera la réalisation de son projet

Débit Charges

Crédit Banque

En fin d'année, supposons que la totalité des dons (ou donations, legs) affectés ont été dépensés

**Débit 195 Fonds dédiés sur dons manuels
(donations, legs) affectés**

**Crédit 789 Report des ressources
non utilisées sur dons manuels
(ou donations, legs) affectés**



Les dons manuels, legs et donations affectés

Au bilan, le compte de fonds dédiés concernant le projet X est soldé

Résultat

Débit

Charges C

Crédit

Report des ressources
non utilisées C

Si la charge ne couvrait pas la totalité du don manuel (ou donation, legs) affecté, on aurait repris que la quote-part de fonds dédiés correspondante à la charge de l'exercice.



Les dons manuels, legs et donations affectés

tableau a présenter en annexe

4. Tableau ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations.

Situations	Montant Initial	Affectation Initiale *	Fonds à Engager au Début de L'exercice	Utilisation en cours de l'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Ressources			A	B	C	D=A-B+C
Dons manuels						
Sous-total						
Legs et donations						
Sous-total						
TOTAL	NEANT		NEANT			NEANT



La Ligue

Organes de contrôle

- Comité de la Charte
- Commissaires aux comptes
- Cour des comptes
- Corps d'inspection et d'audit des collectivités territoriales accordant des subventions





Élodie, 5 ans
(Créteil)
guérie d'une leucémie.

**Pour nous, voici
le plus beau résultat
de la recherche
contre le cancer.**

Aujourd'hui, on guérit 1 cancer sur 2. Demain nous irons encore plus loin.
1^{er} FINANCEUR ASSOCIATIF ET INDÉPENDANT DE LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER

LA LIGUE
101
comités

par amour
de la vie

www.ligue-cancer.net Tél. : 0 810 111 101

Recherche - Aide aux malades - Information - Prévention - Dépistage

Merci de votre attention.



Ben, 16 ans
(Nice)
guéri d'un cancer
des testicules.

**Pour nous, voici
le plus beau résultat
de la recherche
contre le cancer.**

Aujourd'hui, on guérit 1 cancer sur 2. Demain nous irons encore plus loin.
1^{er} FINANCEUR ASSOCIATIF ET INDÉPENDANT DE LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER

LA LIGUE
101
comités

par amour
de la vie

www.ligue-cancer.net Tél. : 0 810 111 101

Recherche - Aide aux malades - Information - Prévention - Dépistage